

SELARL
Charline GRÉE

Commissaire de Justice associé
156 Rue de la République
MOREZ
BP25

39401 HAUTS DE BIENNE

☎ : 03.84.33.01.73

✉ : selarl.gree@huissier-justice.fr



Paiement par Carte bancaire

Site web : <https://www.gree-huissier-jura.fr/>

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
IBAN N°: FR 06 40031 00001 0000297843S 89

ACTE DE COMMISSAIRE DE JUSTICE

COPIE CONFORME A
L'ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

LE : MERCREDI VINGT TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE

A LA DEMANDE DE :

LA LIGUE REGIONALE BOURGOGNE FRANCHE COMTE DE RUGBY , Association régie par la Loi du 01/07/1901, identifiée en Préfecture de Côte d'Or sous le numéro 835 079 831, dont le siège social est à (21200) BEAUNE, 8 Chemin des Mariages, agissant poursuites et diligences de son président en exercice, M. CONTANT Jean François, domicilié en cette qualité audit siège,

EN VERTU :

De la grosse exécutoire d'un jugement rendu en date du 21/03/2024 par le Tribunal Judiciaire de LONS LE SAUNIER, notifié à avocat le 04/04/2024, et signifié aux parties en date du 19/04/2024, définitif selon certificat de non appel délivré en date du 03/06/2024 par le greffe de la Cour d'appel de BESANCON,

Je soussignée, Charline GRÉE, Commissaire de Justice associé unique de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée Charline GRÉE, titulaire d'un office de Commissaire de Justice, dont le siège est situé 156 Rue de la République - MOREZ - 39400 HAUTS DE BIENNE,

Conformément aux dispositions de l'article L322-2 et des articles R322-1 à R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution, certifie m'être transporté ce jour à l'adresse suivante :

1 Avenue Romain Roussel, Résidence Les Jonquilles, Bâtiment 1 - 1er étage - Appt n°10, MOREZ, 39400 HAUTS DE BIENNE

A l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens et droits immobiliers qui y sont situés et appartenant à :

Dont le requérant poursuit la saisie et la vente suite à la signification d'un commandement de payer valant saisie en date du 2 octobre 2024.

**Là étant, en présence de Monsieur Loïc TERNAT, locataire,
Et assisté de Monsieur Ludovic PERTUS, en qualité de professionnel qualifié, diagnosticien,**

J'ai constaté ce qui suit :

COÛT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 28 février 2024 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Emolument (Art R444-3 C. Com)	221,36
Emolument complémentaire (Art A444-18)	150,30
Frais de déplacement (Art A444-48)	9,40
Total HT	381,06
TVA (20,00 %)	76,21
Total TTC	457,27

Acte dispensé de la taxe

Références : 13016
Mandat n° 1 - PVSIMDESC

I – DESCRIPTION DES LIEUX, COMPOSITION, SUPERFICIE

L'appartement se trouve au 1^{er} étage d'une résidence de 1980 située sur les hauteurs de la commune de MOREZ – HAUTS DE BIENNE (39400). Cet appartement de 79,49 m² bénéficie d'une belle exposition Ouest sans vis à vis.



La porte d'entrée s'ouvre sur un grand couloir desservant 2 chambres, une salle d'eau, un WC séparé et un petit bureau.

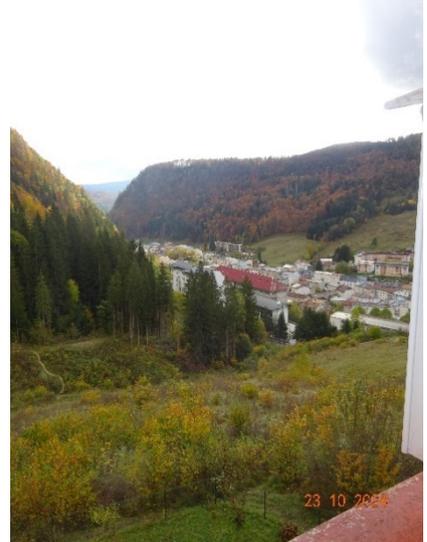
Le couloir débouche ensuite sur un séjour ouvert composé d'un coin salon, un coin salle à manger, ainsi qu'une cuisine semi ouverte.

Le sol est recouvert d'un carrelage en bon état, les murs de peinture et le plafond d'un crépi.



Chambre 1 : il s'agit d'une pièce de 10,74 m² munie d'une fenêtre PVC oscillo-battante avec volet accordéon et profitant d'une vue dégagée.

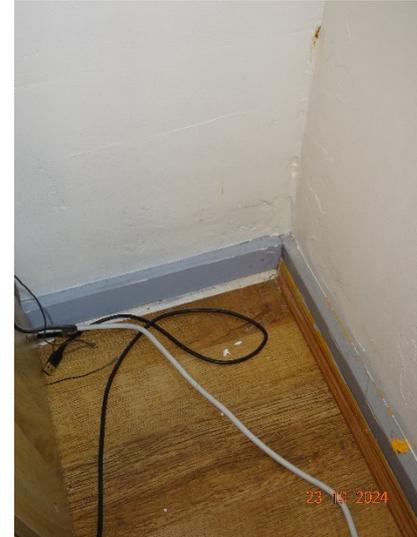
Le sol est recouvert d'un parquet stratifié, les murs de peinture et le plafond d'un crépi.



Chambre 2 : il s'agit d'une pièce de 9,20 m² munie d'une fenêtre PVC oscillo-battante avec volet accordéon et profitant là encore d'une jolie vue dégagée.

Le sol est recouvert d'un parquet stratifié, les murs de peinture et le plafond d'un crépi.

Cette chambre est dotée de placards muraux avec portes en bois.



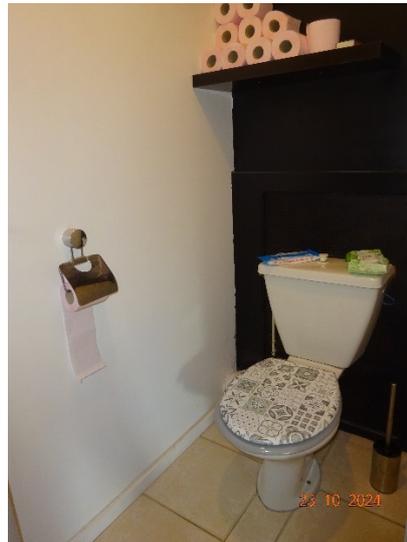
Salle d'eau : il s'agit d'une pièce borgne de 3,77 m² avec lavabo sur pied, une arrivée d'eau pour lave-linge, et un receveur de douche séparé par une cloison.

Le sol est recouvert de carrelage et la quasi-totalité des murs de faïence.



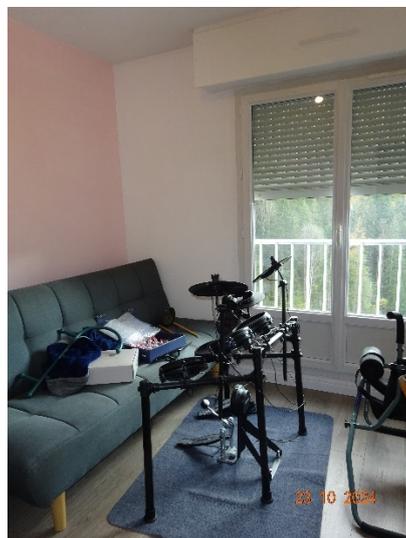
WC séparé : il s'agit d'une pièce borgne de 1,369 m².

Le sol est recouvert de carrelage, les murs de peinture et le plafond d'un crépi.



Bureau : il s'agit d'une pièce de 6,80 m² munie d'une porte-fenêtre en PVC avec volet roulant manuel.

Le sol est recouvert d'un parquet stratifié, et les murs et plafond de peinture.

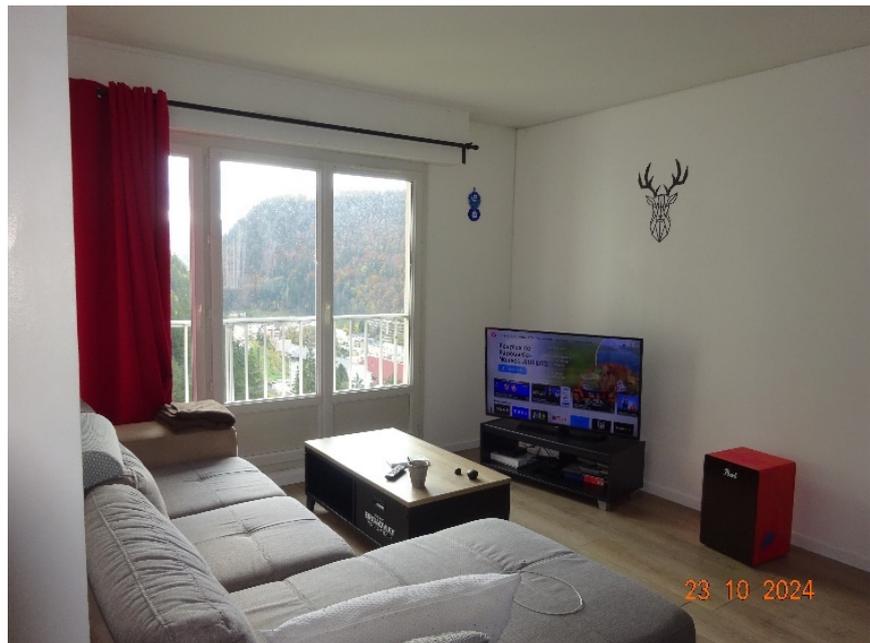


Séjour : il s'agit d'une pièce de 26,01 m² munie d'une baie vitrée PVC composée de deux vantaux fixes et d'une porte-fenêtre côté salon, ainsi qu'une petite fenêtre côté salle à manger. Ces ouvertures sont dotées de volets roulant manuels.

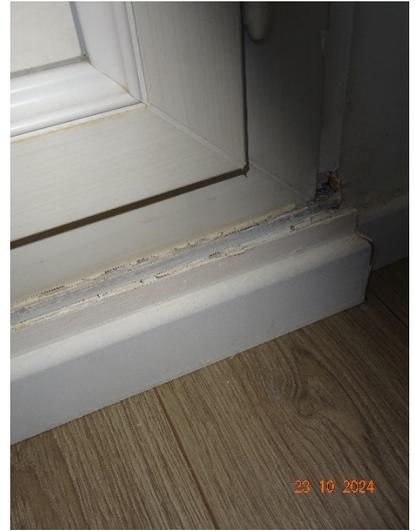
Cette baie vitrée profite d'une belle exposition Ouest et d'une vue parfaitement dégagée sur la nature avoisinante.

Le sol est recouvert d'un parquet stratifié abimé et déboîté par endroits.

Les peintures des murs et plafond sont à reprendre. La peinture est écaillée et présente des traces d'infiltration (auréoles) dans l'angle Ouest de la pièce ainsi que dans un angle de la baie vitrée.







Cuisine : il s'agit d'une pièce semi ouverte de 10,27 m², partiellement cloisonnée par un long « passe-plat ».

Le sol est recouvert de carrelage et les murs de peinture ou de faïence. Le plafond est crépi.

Cette cuisine bénéficie d'une fenêtre PVC avec volet roulant manuel donnant sur le parking de la résidence.

La cuisine est dotée d'un meuble colonne pour four (2 portes), un meuble haut (3 portes), un meuble bas (4 portes et 3 tiroirs) avec plan de travail stratifié noir.

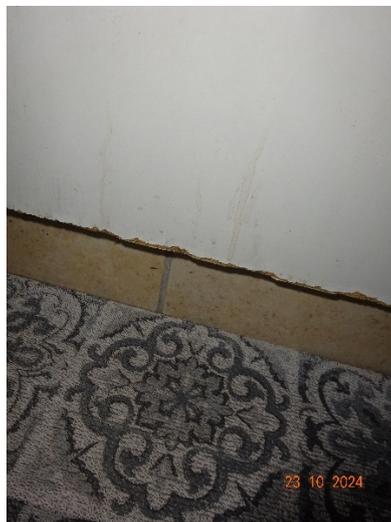
Ces meubles sont datés et abimés.

Le revêtement des façades ou des champs est écaillé par endroits.

La cuisine est équipée d'un four, de plaques de cuisson, d'un lave-vaisselle, et d'un évier 2 bacs avec égouttoir noir.

La cuisine donne également accès à un petit débarras/cellier contenant un ballon d'eau chaude.







Cet appartement est en bon état général.

Il profite d'une vue parfaitement dégagée avec une exposition Ouest.

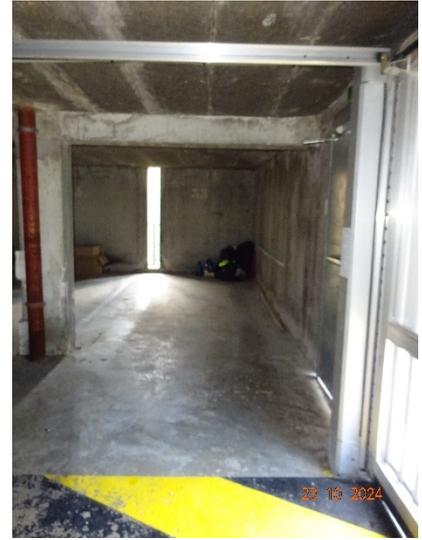
Toutefois de petits travaux de rénovation et notamment de peinture sont à prévoir.

Cet appartement possède également une cave de 7,55 m² située à l'étage -2 à l'état brut mais profitant d'un éclairage (N°10), ainsi qu'une place de stationnement dans le garage situé à l'étage -1.

Ce garage se trouve sous le parking extérieur de la résidence.

Il s'agit de la première place de stationnement située à droite de la porte de garage, au niveau de la porte de service.

Le locataire me précise qu'il est difficile de s'y garer, qu'il ne faut pas avoir un trop gros véhicule et qu'il est préférable de bloquer la porte de garage lors de la manœuvre.



II - CONDITIONS D'OCCUPATION, IDENTITE DES OCCUPANTS, MENTION DES DROITS DONT ILS SE PREVALENT

L'appartement, la cave et la place de stationnement sont actuellement loués à Monsieur Loïc TERNAT suivant bail d'habitation en date du 15/06/2022 avec prise d'effet au 16/06/2022, moyennant un loyer mensuel charges comprises de 800,56 €.

III - NOM ET ADRESSE DU SYNDIC DE COPROPRIETE

Le syndic de copropriété est la coopérative immobilière LA MAISON POUR TOUS (LMTP) de LONS LE SAUNIER (39000) 7 avenue Henri Grenat.

IV – AUTRES RENSEIGNEMENTS

La location de cet appartement est quant à elle gérée par la centrale locative SWIXIM sise 6 rue de la République 39300 CHAMPAGNOLE.

oOo

Les personnes requises ayant assisté aux opérations, ont signé le présent procès-verbal.

Mes opérations étant terminées, je me suis retirée.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 23 octobre 2024, à 14 heures 30 pour se terminer le 23 octobre 2024, à 16 heures 15, pour une durée de 01 H 45.

Charline GRÉE

